

OPAH-RU centre-ville de Segré & centre-bourg de Sainte-Gemmes d'Andigné (2017-2022)



Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

Luce MAURY

Service Planification, Urbanisme et Habitat
Place du Port BP 50148 Segré
49 500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
02 41 26 51 27

contact@anjoubleucommunaute.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mise en place d'une OPAH Renouvellement Urbain sur le périmètre restreint du centre-ville de la commune historique de Segré, d'une part, et du centre-bourg de la commune historique de Segré-Sainte-Gemmes, d'autre part.

Les opérations type ORI RHI THIRORI sont portées par la commune de Segré-en-Anjou Bleu. ABC communauté porte le suivi-animation de l'OPAH.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

La commune de Segré-en-Anjou Bleu

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires bailleurs et occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Sur ressources selon les critères de l'ANAH

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Propriétaires occupants :
 - o 25% du montant des travaux pour la PO modeste et très modeste (plafond à 12 500 €)
 - o Prime à l'accession : 4 000 € (primo-accédant)
- Propriétaires bailleurs :
 - o Logement indigne ou très dégradé : 35 % du montant des travaux (LCS et LCTS) (plafond à 16 000 €)
 - o Logement dégradé : 20% du montant de travaux pour les PB (LCS et LCTS) (plafond à 4 000 €)
 - o Prime adaptation : 3 000 € par dossier
 - o Prime au regroupement : entre 3 000 et 4 000 €

Transformation d'usage : 35% du montant des travaux (plafond à 16 000 €)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Le Conseil Départemental et l'ANAH

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2022 : 160 000 € pour le suivi et l'animation

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

Budget 2021 : 160 000 € pour le suivi et l'animation

OBSERVATIONS

Du fait du partage de la compétence Habitat entre la communauté de communes et les communes, ce sont les 5 communes du périmètre qui attribuent les primes aux particuliers.

Fin de l'OPAH-RU : décembre 2022

